



Commune de
Marlieux

La Lettre de la Mairie

N° 23

Novembre 2019

Depuis le courrier de Mai dernier c'est surtout l'évolution d'importants **travaux** engagés dans le Village qui a retenu votre attention, avec parfois, hélas, les désagréments associés :

- Fin des travaux du parking qui se remplit presque complètement les jours ouvrables ...
- Ouverture de la Crèche et du Relais d'Assistants Maternelles qui eux aussi ont vite fait le « plein ».
- Réalisation des travaux d'assainissement rue de la Laiterie (mise en séparatif des eaux usées et pluviales)
- Réalisation du chemin de Crinier (réfection de la couche de roulement)
- Réfection du revêtement de la totalité de la Grande Rue
- Poursuite du chantier plus confidentiel de la Station d'épuration, qui devrait se terminer en décembre.

Beaucoup d'activités pour vos élus, au fil des réunions de chantier qui se succédaient.

Cela n'a pas empêché la **vie associative** de s'épanouir, avec un mois de juin très chargé en événements sportifs (tournoi de tennis, de foot, boules, pétanque, ball-trap), culturels (exposition Lez'Arts à Thèmes, échecs), festifs (fêtes des Ecoles, fête champêtre du village organisée par un comité des Fêtes dynamique), suivis de la farfouille des Pompiers, Halloween, exposition et concert d'Open Arts , activités variées du Club de l'Age d'Or...etc.

La rentrée scolaire s'est déroulée sans problèmes : il y a à ce jour 173 élèves, soit un effectif stable (Marlieux 112 , La Chapelle 44 , Saint Germain 17). La réfection des toilettes de l'école maternelle faite au cœur de l'été semble donner satisfaction. Souhaitons la bienvenue à Madame Clamadieu, nouvelle Professeur des Ecoles !

L'association Pôle Enfance remplit son rôle tant au niveau de la gestion difficile de la cantine que pour les nombreuses activités péri-scolaires.

Ordures ménagères : la Communauté de Communes de la Dombes a opté pour un nouveau système de tarification des ordures ménagères à partir de 2021, avec une « année blanche » en 2020. Tous les habitants ont été contactés et une réunion publique organisée à Marlieux, qui a réuni beaucoup de monde.

Reportez-vous au site de la Mairie pour plus de renseignements et n'oubliez pas que jusqu'à la fin de cette année l'acquisition de bacs se fait à un tarif tout à fait intéressant.

La municipalité (en particulier Colette Dechaix) vient d'engager au cimetière **un processus de récupération des tombes en déshérence**. Il faut en connaître éventuellement les modalités si vous pensez être concernés (renseignements en mairie ou sur le site).

Recensement de la population

Quand ? : Le recensement de la commune se déroulera du **16 janvier au 15 février 2020**.

Pourquoi ? : **Le recensement est utile à tous**. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet aussi d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite etc.), de moyens de transport, de logements... Enfin, du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacie...

Comment ? : **C'est simple !** Trois Agents recenseurs sont recrutés par la mairie : Mmes Christine MOISSONNIER, Monique BILLOUD et Isabelle MICHAUD. Elles vous remettront vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne comme maintenant 60 % des personnes recensées. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, elles vous remettront des questionnaires papier qu'elles viendront ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter leur travail nous vous remercions de leur faire un bon accueil et de répondre rapidement.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées. Le recensement se déroule selon les procédures approuvées par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site **www.le-recensement-et-moi.fr**

Attention : le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Les élections municipales des 15 et 22 mars 2020 : modification du mode de scrutin

Depuis la loi du 17 mai 2013, le scrutin de liste jusqu'alors réservé aux communes de 3500 habitants et plus s'applique désormais à partir de 1000 habitants. La commune de Marlieux est dorénavant concernée par ce nouveau mode de fonctionnement. Les listes doivent être complètes sans modification de l'ordre de présentation. Elles doivent être composées d'autant de femmes que d'hommes avec alternance un homme/une femme ou inversement. L'ancien système de panachage n'est plus autorisé et toute marque sur le bulletin de vote entraînera sa nullité. De plus, la présentation d'une pièce d'identité est devenue obligatoire pour voter.

Les incivilités : ça continue !!! De jeunes énergumènes cassent, saccagent pour le plaisir et aux frais de nous tous ! Si vous avez une solution, nous sommes preneurs ! Mais bien désabusés...

Les Vœux du Maire : la traditionnelle cérémonie est fixée au **dimanche 5 janvier à 10h** à la salle des Fêtes. C'est l'occasion pour les nouveaux habitants du Village de rencontrer les élus et leur voisinage !

D'ici là l'équipe municipale vous invite à **la Fête du Village** organisée par le Comité des Fêtes avec nos commerçants (feu d'artifice) le vendredi 13 décembre et vous souhaite de passer de bonnes Fêtes de fin d'année !

